

COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le 21 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 11 février 2022 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Sandrine SCOTTO, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Eveline PINOIT, Elisabeth BAELDE, Nadine LE MARHOLLEC, Bruno PICAUD, Brigitte FALLOT, Frédéric LAURENT, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER (à partir de 19h10), Pernelle TOREST, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Francis UNTERSINGER, Patrick OURY, Sophie BODIN, Dominique CAUQUIL.

Ont donné procuration : Patrick BERTRAND à Pernelle TOREST, Nadège CORSO à Patrick PIQUET.

Secrétaire de séance : Pernelle TOREST.

Les séances du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du dernier Conseil municipal. Monsieur Patrick PIQUET demande la parole et lit l'intervention suivante : « *Je voudrais rectifier ma maladresse lorsque que je me suis présenté comme conseiller de l'opposition au lieu de conseiller de la minorité lors de la dernière réunion du Groupe de Travail PLU du 31 janvier 2022. Cette erreur de présentation était totalement involontaire et était due au décalage horaire car je rentrais de vacances le matin même de cette réunion. Je tiens à vous préciser que je ne me considère pas comme un opposant, et ce n'est surtout pas comme vous l'avez interprété, un changement de positionnement de notre groupe EPB. Nous vous apportons la preuve de notre engagement et notre implication depuis le début du mandat en participant activement à toutes les commissions ou comités consultatifs, notamment :*

Patrick Oury vous a apporté son éclairage en tant Médecin Gériatre lors du débat sur le domicile partagé. Nadège CORSO, grâce à son expérience dans le domaine du social est force de propositions dans les actions à mettre en place au niveau du CCAS. Virginie Le GALL vous a apporté ses compétences professionnelles lors de la réflexion sur le nouveau Logo et le fera sur la création du nouveau site internet. Francis UNTERSINGER a à cœur d'enrichir les débats avec son regard à la fois original, créatif et pointilleux sur la vie municipale. Vous pouvez toujours compter sur la bienveillance de Chantal de GRAEVE et sur son expérience d'ancienne adjointe aux finances pour vous accompagner sur les questions budgétaires.

Pour ma part, je partage mon expérience de chef d'entreprise en étant pro actif dans les solutions à mettre en place au sein du Comité Consultatif "Entreprendre à Baden". D'ailleurs j'ai été ravi de lire dans l'ordre du jour du prochain Comité qu'une de mes propositions avaient été retenues concernant la création d'un Club des entrepreneurs Badenois. Vous pouvez également noter ma patience dans la concrétisation de l'Outil en Main du Golfe. Ces quelques exemples démontrent que nous ne sommes pas des opposants mais bien un groupe d'élus soudés, positifs et investis pour les Badenois.

En revanche OUI, nous serons toujours en opposition lorsque les élus de cette majorité manqueront à leurs devoirs. Notamment lorsque comme lors des dernières élections les adjoints n'étaient pas présents aux permanences des bureaux de vote, ou lorsque les conseillers étaient trop souvent absents en commissions.

Pour finir sur une note positive, nous sommes heureux de constater que depuis que nous avons dénoncé ces absences le quorum est désormais atteint dans l'ensemble des commissions, comités et groupe de travail. »

17/2022) PERSONNEL COMMUNAL – LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – DEBAT

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Patrick PIQUET demande si les complémentaires santé concernent uniquement les agents ou également leur famille. Monsieur le Maire indique que les critères se sont pas encore définis mais feront l'objet d'un décret. Il précise qu'il n'y a pas d'information supplémentaire sur les possibles bénéficiaires, ni sur les montants minimaux, les pourcentages. Monsieur Patrick PIQUET indique qu'il y aura des contrats labellisés. Monsieur le Maire indique qu'un contrat est en négociation avec le CDG (Centre De Gestion) auquel les agents des collectivités pourront se rattacher. Il indique que si leur propre mutuelle est agréée, ils pourront la rattacher au contrat.

Le Conseil Municipal prend acte des dispositions relatives à la Protection Sociale Complémentaire des agents territoriaux en application de l'ordonnances^o2021-175 du 17 février 2021.

18/2022) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU VEHICULE ASSOCIATIF DE LA COMMUNE DE BADEN

Monsieur Jean-Claude LE BOULICAUT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Séverine MULLER demande quel est le montant de la participation des partenaires. Monsieur le Maire indique que c'est du ressort du prestataire et que cela dépend de la taille de l'encart. Il précise que c'est le même principe que des insertions dans une publication. Madame Séverine MULLER demande si les partenaires dans le temps. Monsieur le Maire indique qu'il sont engagés pour deux ans. Madame Séverine MULLER demande si la participation est donnée directement pour les deux ans. Monsieur Yannick LE HELLEY indique qu'à l'échéance des deux ans, Monsieur SERRE de France Régies Editions reviendra vers la Commune pour demander si celle-ci souhaite continuer la mise à disposition du minibus et contactera alors les artisans-commerçants pour savoir s'il veulent continuer. Il précise que si ce n'est pas le cas, il en contactera d'autres. Madame Séverine MULLER indique que pendant deux ans les artisans-commerçants garderont leur logo sur le minibus. Monsieur le Maire confirme.

Madame Brigitte FALLOT demande si cette opportunité de visibilité a été proposée à l'ensemble des entrepreneurs de la Commune, et notamment à travers le listing des entrepreneurs faisant partie du comité consultatif. Monsieur Yannick LE HELLEY confirme.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'approuver la convention de mise à disposition du véhicule associatif de la Commune de BADEN, telle que jointe en annexe de la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération ;

19/2022) POURSUITE DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE LA CONCERTATION - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°61/2019 DU 29 AVRIL 2019 RELATIVE A L'ARRET DU PLU

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Sophie BODIN indique qu'il a été précisé en commission urbanisme que ce n'est pas la dernière version du PADD sur laquelle le travail est effectué mais bien la précédente. Elle précise qu'il n'est pas évoqué la biodiversité, ni les déplacements doux. Monsieur le Maire indique que ce qui a été engagé n'est pas supprimé mais bien enrichi par la poursuite des études.

Madame Séverine MULLER demande si des nouvelles modalités de concertation peuvent être intégrées comme notamment les ateliers participatifs. Elle précise que d'autres ateliers pourraient être organisés alors que ce n'est pas cité. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas cité car c'est l'abrogation du précédent document mais précise que le cahier des charges mis en place avec URBACTION indique les nouvelles modalités de concertation. Madame Séverine MULLER indique que les ateliers sont importants. Monsieur le Maire répond que cela ne remet pas en cause ce qui a déjà eu lieu mais va venir enrichir la poursuite de la procédure

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'abroger la délibération du Conseil municipal n°61/2019 en date du 29 avril 2019 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de PLU ; de poursuivre la procédure de révision du Plan local d'urbanisme dans le respect des objectifs définis par la délibération n°112/2015 de prescription de la révision du PLU, à savoir : prendre en compte l'annulation partielle du plan local d'urbanisme par la Cour administrative d'appel de Nantes le 28 juin 2013, intégrer les dernières évolutions législatives (loi Grenelle, loi pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové, loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, ...), intégrer des documents supra-communaux selon leur état d'avancement (schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan, schéma de cohérence territoriale de Vannes agglomération, programme local de l'habitat de Vannes agglomération, schéma régional de cohérence écologique, ...), intégrer l'inventaire général des zones humides et des cours d'eau approuvé le 16 juillet 2012, réinterroger les enjeux du territoire au regard du contexte actuel tant du point de vue démographique, qu'économique et environnemental, et d'actualiser le projet communal dans une démarche de développement durable, répondre aux besoins en équipements et en logements (favoriser l'accession, la mixité sociale et le parcours résidentiel), libérer des opportunités foncières et d'organiser le renouvellement urbain dans le bourg, ouvrir à l'urbanisation les secteurs correspondant aux besoins identifiés, identifier des îlots ou voies dans lesquels doivent être préservées ou développées les offres commerciales et artisanales, définir des emplacements réservés en cohérence avec les projets d'intérêt général, adapter l'urbanisation de la Commune aux capacités vives, mettre en valeur et préserver les identités architecturales, urbaines et paysagères propres à chaque secteur de la Commune, identifier les bâtis isolés présentant un intérêt patrimonial, adapter le règlement aux dernières évolutions réglementaires et technologiques, protéger et conforter les espaces agricoles et conchylicoles, faciliter les continuités écologiques, identifier et préserver les bocages et espaces boisés, préserver et mettre en valeur des espaces publics et du patrimoine naturel et bâti afin de maintenir ou améliorer la qualité du cadre de vie ; de poursuivre la concertation du public dans les conditions définies par la délibération n°112/2015 de prescription de la révision du PLU, à savoir : parution d'articles d'information dans la presse locale ; Création d'une rubrique spécifique sur le site internet de la Commune informant de l'avancement de la procédure ; Organisation d'une réunion publique d'information ; Mise à disposition du public d'un dossier contenant les informations

relatives au projet et d'un cahier d'observations permettant de formuler des propositions ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Questions orales

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire Baden Nouveau Cap pour les questions orales.

Madame Dominique CAUQUIL lit la question n°1 suivante :

« Les résultats du Baromètre des pistes cyclables sont sortis. Comme vous le savez ils donnent aux services technique des collectivités et aux responsables politiques des informations sur leur politique vélo par les usagers et des indications pour les accompagner dans la prise de décision. Les résultats pour Baden sont mauvais puisque notre commune est classée F avec un avis défavorable. F pour le ressenti global des utilisateurs, G pour la sécurité, F pour le confort, G pour l'effort de la ville, E pour le service de stationnement (on en revient à la problématique des arceaux qui pourraient être rapidement réglée si vous le mettiez dans les priorités budgétaires pour 2022). Que comptez-vous faire afin d'améliorer rapidement le classement de Baden ? »

Monsieur Joël BIGNON apporte la réponse suivante :

« Comme nous l'avons déjà évoqué à de multiples reprises, nous allons poursuivre le développement des arceaux. Il y en a quarante installés ces derniers mois, dont certains en profitant du plan de relance de l'année dernière ; finaliser la piste cyclable « les quatre chemins/Port-Blanc » pour le printemps 2023 ; poursuivre et engager de nouveaux aménagements de voirie : Bois-bas, Penmern, rue Mané Er Groëz, bourg, Toulbroche/Toularec, route de Toulvern, etc... Par ailleurs, des réunions sont programmées très prochainement sur ce sujet avec les services de GMVA et enfin n'oublions pas les autres pratiques en liaison douce : cheminement piétons. Une est déjà réalisée à 99% car il manque juste le balisage par la FFR (Fédération Française de Randonnées » et deux autres sont à l'étude. »

Madame Sophie BODIN lit la question n°2 suivante :

« Cela fait maintenant plusieurs mois que la commission culture ne s'est pas réunie. Pourtant beaucoup d'événements ont été organisés en 2021 et mériterait qu'on en fasse un bilan. Quand aura lieu la prochaine commission ? »

Madame Sandra SCOTTO apporte la réponse suivante :

« Effectivement j'ai souhaité qu'on se réunisse pour faire le bilan du premier trimestre de toutes les programmations culturelles. Cette date est fixée déjà depuis plus d'un mois. Vous recevrez les convocations quinze jours avant comme c'est l'usage. La date est déjà prévue pour le 17 mars 2022 à 18h30. On n'a pas pu faire plus tôt car le calendrier des commissions était très serré sur ce premier trimestre. Nous avons aussi donné la priorité aux commissions communication car il fallait absolument qu'on achève le logo et la charte graphique. C'était la priorité pour pouvoir lancer le site internet et toute la communication Mag'. »

Madame Brigitte FALLOT demande si elle peut être informée des dates de commissions ou comités consultatifs lorsqu'elles sont décidées afin de ne pas les découvrir quinze jours à l'avance avec l'envoi des convocations. Madame Sandra SCOTTO indique que c'est le délai officiel pour l'envoi des convocations. Madame Brigitte FALLOT indique que les commissions des finances ont été annoncées bien en amont de la date. Elle précise que dans le Conseil municipal, il y a plusieurs actifs qui aimeraient avoir les dates le plus tôt possible pour pouvoir s'organiser.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'apporter une réponse à une question précédemment posée au Conseil municipal du 07 février 2021. Monsieur Yannick LE HELLEY lit l'intervention suivante : *« Nous revenons sur votre précédente question, je cite « Nous avons été interpellé par des riverains car un bâtiment situé rue des Chats sur une zone agricole semble abriter une activité commerciale. Cet exploitant bénéficie-t-il d'une autorisation spéciale de la Mairie ? ». Vous semblez feindre l'existence de ce dossier alors que vous êtes à l'origine de l'action entreprise à l'encontre suite à une rencontre entre celui-ci et Monsieur Michel BAINVEL et Monsieur Patrick PIQUET en date du 30 avril 2019. L'actuelle municipalité n'a donc pas autorisé d'activité commerciale comme vous semblez le sous-entendre. En revanche, nous avons poursuivi l'action par un dépôt de plainte en gendarmerie en date du 03 mars 2021 pour infraction par personne morale au dispositions du Plan Local d'urbanisme. Cette plainte a été transmise à Monsieur le Procureur de la République et l'affaire suit son cours. »*

Monsieur Yannick LE HELLEY indique à Monsieur Patrick PIQUET qu'il trouve dommage que ce dossier soit évoqué sur des questions orales du Conseil municipal. Il estime que cela aurait pu être réglé en commission travaux ou autre, car il était déjà au courant.

Monsieur le Maire indique que les informations au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ont été déposées sur table.

Le Conseil municipal prend acte de cette information :

✓ Jugement du Tribunal administratif de RENNES en date du 11 février 2022 annulant l'arrêté opposant un sursis à statuer au permis de construire de la SAS ARMOR IMMO, Allées de Toulguen

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi au 04 avril 2022 pour le vote du budget et le lundi 25 avril 2022 pour le débat sur le PADD du PLU.

Monsieur le Maire lève la séance.

Affiché le 25 février 2022

Fait à Baden, 23 février 2022

La secrétaire de séance,
Pernelle AVRARD-TOREST

Le Maire,
Patrick EVENO

